

FICHE DE POSTE

Coordinateur tiers-lieu santé

Nature du poste :

- Quotité : 100 % (35 heures hebdomadaires)
- Rémunération brute mensuelle : 2000 €
- Prise de poste : 15 JANVIER 2024
- Poste à pourvoir : CDD de 18 mois
- Affectation : Tiers-lieu santé situé à Givors (69700), fruit d'une co-construction pilotée par DanaeCare et la ville de Givors

Candidature (CV et LM) à envoyer avant le 31 OCTOBRE 2023 à l'adresse suivante : office@danaecare.com

Profil souhaité :

- Titulaire d'au moins un diplôme relatif à l'intervention sociale, la santé publique, le développement territorial axé sur la santé. Licence 3 minimum
- Expérience professionnelle supérieure à 1 an souhaitée
- Une bonne connaissance du secteur social et médical
- Une bonne connaissance de l'organisation territoriale et en particulier du système de santé et médico-social
- Permis B exigé

Environnement professionnel :

Le tiers-lieu est la propriété de la ville de Givors, sa gestion et son animation sont confiés à DanaeCare. Il est situé dans l'ancienne CPAM de la ville dans un quartier prioritaire de la ville. Il prend donc place dans un espace empreint de la thématique santé et des enjeux de santé publique. Il est au cœur d'un nouveau pôle santé composé d'une riche diversité d'acteurs et de structures (santé, médico-social, éducation, social) afin de développer une approche globale de la santé de la population givordine. En effet, composé de 3 étages, le bâtiment réserve le dernier étage à une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP). L'ouverture du tiers-lieu de santé à Givors est prévue en 2024. Il rassemblera, au sein d'un même lieu, des professionnels de santé, des associations de prévention et de promotion de la santé, et des usagers dans une dynamique partenariale et pluridisciplinaire et dans une logique de mutualisation, de coopération et d'acculturation.

DanaeCare :

Danaecare est une association stéphanoise, loi 1901 créée en 2012 qui fonctionne selon les règles fixées par la loi 1901 relative aux associations et selon les principes de l'économie sociale et solidaire.

Elle aide les usagers, les acteurs et les institutions de la santé à promouvoir l'humain au cœur du soin. Aujourd'hui, les mutations des relations humaines dans la santé impactent l'organisation et le parcours de soin à différents niveaux et degrés. L'association a donc pour objectif de replacer la relation humaine au cœur du soin en la concevant comme le nouvel indicateur de la médecine de demain.

Tiers-Lieux en santé :

L'un des enjeux du tiers-lieu santé de Givors est de co-construire et de retisser les liens entre usagers, collectivités, institutions et professionnels de la santé. Le tiers-lieu santé a vocation

à être le pivot dans le parcours du patient, la promotion de la santé accessible à tous, la coordination des acteurs et le développement de projets santé.

Le tiers-lieu santé de Givors s'ancre dans une dynamique de tiers-lieux santé dédiés aux innovations sociales en santé. Il vise à répondre aux enjeux de santé du territoire givordin en faisant converger des initiatives innovantes en santé, en accueillant des acteurs et des actrices de la santé, de l'économie sociale et solidaire et des porteur·euse·s d'initiatives ainsi que des usagers pour dessiner la médecine de demain, un lieu à l'image des collectivités, humaines, solidaires et vivantes.

Objectifs généraux et opérationnels :

1. Mettre en place des actions de prévention, promotion et éducation à la santé
2. Accueillir, informer et orienter les givordins et les professionnels du territoire sur le tiers-lieu.
3. Organiser et structurer une dynamique de collaboration et de co-construction entre les professionnels interne à la MSP et au tiers-lieu ouvert sur le territoire.
4. Organiser et animer des ateliers autour de thématique de santé cible en collaboration avec la MSP.

Mission :

Le coordinateur du tiers lieu s'appuiera sur l'offre et le retour des professionnels de santé de la MSP pour proposer, organiser et animer des ateliers autour de la prévention santé. Son rôle crucial permettra d'entretenir une dynamique de démocratie sanitaire en prenant en compte les demandes et avis des patients/bénéficiaires qui passent au sein du tiers-lieu.

Le coordinateur travaillera en lien étroit avec le responsable santé du CCAS de la ville de Givors et avec la coordinatrice du tiers-lieu (DanaeCare).

Le coordinateur sera accompagné au début de sa mission dans la prise de ses fonctions et avant l'ouverture du tiers-lieu.

Activités :

- Accueillir, informer et orienter les givordins venant au tiers-lieu sur les activités du lieu
- Assurer le bon fonctionnement des différents espaces du lieu
- Travailler en collaboration avec le coordinateur du tiers-lieu
- Animer des ateliers de prévention et d'éducation en santé
- Collaborer avec les professionnels de santé de la MSP et les acteurs du territoire

Compétences professionnelles :

Savoirs :

- Connaissances des déterminants de santé et de leurs enjeux
- Compréhension du fonctionnement d'une MSP
- Connaissances du rôle et des missions des différents partenaires et institutions
- Connaissance du secteur social et médical
- Connaissance de l'organisation territoriale et en particulier du système de santé et médico-social
- Ingénierie projet

Savoir-faire :

- Connaissance du public avec ses caractéristiques
- Maîtrise d'outils d'animation d'ateliers de groupe et individuel
- Capacité et intérêt pour mener des actions collectives

- Capacité d'analyse des demandes émanant des usagers à mettre en lien avec les problématiques rencontrées par les professionnels de la MSP
- Capacité à créer un réseau relationnel
- Aisance dans la communication orale et la diffusion de supports

Savoir-être :

- Intérêt pour les thématiques de santé et du handicap
- Sens du travail en équipe
- Autonomie dans le travail
- Ponctualité et rigueur
- Capacité d'adaptation
- Sens du relationnel
- Réactivité et anticipation
- Être force de proposition et d'initiatives

Conditions particulières d'exercice :

- Participation exceptionnelle les week-ends à des manifestations.
- Ethique et déontologie du travail social : respect absolu du secret professionnel
- Relative autonomie dans l'organisation du travail, le choix des méthodes et les modalités d'intervention (outils, rendez-vous, visites sur le lieu de travail etc.)
- Déplacements ponctuels